



Procès-verbal de la troisième assemblée ordinaire de l'année 2020 du conseil d'administration du Conseil de quartier Saint-Roch, tenue le jeudi 21 mai 2020, à 19h.

PRÉSENCES

Mmes	Véronique Chabot	Présidente (2021)
	Lise Côté Comeau	Trésorière (2020)
	Michèle Dumas-Paradis	Secrétaire (2020)
	Frédérique Lavoie	Administratrice (2021)
MM.	Pierre Maheux	Administrateur (2021)
	Philippe Morissette	Administrateur (2021)

AUTRES PRÉSENCES

Mme	Odile Rochon	Secrétaire de rédaction
MM.	Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal (membre non-votant)
	Daniel Leclerc	Ville de Québec, conseiller en consultations publiques

ABSENCE

M.	Pierre Duchesne	Administrateur (2020)
----	-----------------	-----------------------

L'assemblée a eu lieu à huis-clos au moyen d'une plateforme collaborative, par Internet.

ORDRE DU JOUR

20-03-1	Ouverture de l'assemblée	19 h 05
20-03-2	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 06
20-03-3	Présentation du CA et des conseillers	19 h 07
20-03-4	Adoption du procès-verbal de février 2020	19 h 08
20-03-5	Fonctionnement interne du conseil de quartier	19 h 10
	<ul style="list-style-type: none">• Démission• Modification réglementaire du fonctionnement des CQ	
20-03-6	Trésorerie	19 h 14
	<ul style="list-style-type: none">• Chèques à émettre	
20-03-7	Nouvelle Politique de participation publique	19 h 15
	<ul style="list-style-type: none">• Dépôt du mémoire du CQSR	
20-03-8	Réseau structurant de transport en commun	19 h 20
20-03-9	Période d'interaction avec le conseiller municipal	19 h 40
	<ul style="list-style-type: none">• Maison de chambres• Travaux parc à chien Pointe-aux-Lièvres• Toilettes publiques• Arbres matures• Bac matières recyclables Rivière-St-Charles et centre de tri• Rues piétonnières et cyclables (commercial et de plaisance)• Plan de relance de la ville - impact dans St-Roch• Demandes de projet d'initiatives• Appel à projets en sécurité routière• Autres sujets divers	
20-03-10	Questions/commentaires reçus par les résidents de St-Roch	20 h 15
20-03-11	Varia	20 h 25
20-03-12	Levée de l'assemblée	20 h 30

**Les heures prévues peuvent varier*

Interlocuteur privilégié de la Ville, le conseil de quartier a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

20-03-1 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée du Conseil de quartier Saint-Roch (CQSR) débute à 19h10. La présidente, Mme Véronique Chabot, prononce un mot d'ouverture :

Bonjour à tous, Je m'appelle Véronique Chabot, je suis présidente du CQSR. Afin de s'adapter à la situation actuelle qui interdit les regroupements de personnes, nos assemblées publiques sont suspendues. Le C.A. fait un test aujourd'hui, de tenir une assemblée à huis clos, de l'enregistrer et de la transmettre publiquement à notre radio préférée CKIA, avec leur bonne collaboration. La présente assemblée a donc lieu jeudi soir le 21 mai 2020. La diffusion est prévue le lendemain et la balado sera disponible sur le site ckiafm.org, si bien sûr notre matériel maison fonctionne et qu'on obtient un son de qualité suffisante.

Sachez que les administrateurs des CQ sont des citoyens bénévoles résidant le quartier. Le rôle d'un CQ est de permettre aux gens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins par rapport à l'aménagement du territoire et des lieux publics, la vie communautaire et la sécurité, entre autres. C'est un lieu d'échange entre la ville et les citoyens. Nous faisons donc de la politique non-partisane. Nous faisons partie de la structure de la ville, mais nous ne sommes pas soumis à leur autorité. Le conseiller municipal Pierre-Luc Lachance est présent à nos assemblées publiques sur une base volontaire, mais il ne prend pas part à nos décisions, il n'a pas droit de vote sur nos résolutions. Il est présent pour répondre à nos questions et nous rapporter des nouvelles de l'administration municipale.

Il y a 27 conseils de quartier dans la ville de Québec et ça n'existe qu'ici, dans notre belle ville. C'est aussi une école pour le citoyen qui veut s'impliquer dans la vie de son quartier, apprendre à le connaître et initier des projets. Tous les conseils de quartier ont le défi de recruter des administrateurs bénévoles. Alors, si ça vous tente de vous impliquer ou de suivre votre CQ, je vous invite à aller sur le site : ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation publique/conseils de quartier. La plupart ont aussi une page Facebook.

Je voudrais aussi mentionner que c'est un retour graduel à nos activités et que la présente assemblée ne couvre pas tous les points que nous devrions normalement aborder, nous allons rattraper graduellement le retard en en faisant une partie aujourd'hui. Sur ce, j'ouvre la 3ème assemblée ordinaire de 2020 et je vais lire l'ordre du jour qui est disponible sur notre site.

20-03-2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION CA20-03-23

SUR PROPOSITION DE Mme Véronique Chabot DUMENT APPUYÉE PAR M. Philippe Morissette, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la troisième assemblée ordinaire de 2020 du Conseil de quartier Saint-Roch.

Adopté.

20-03-3 Présentation du CA et des conseillers

Mme Véronique Chabot invite les administratrices et les administrateurs à se présenter.

20-03-4 Adoption du procès-verbal de février 2020

RÉSOLUTION CA20-03-24

SUR PROPOSITION DE Mme Michèle Dumas-Paradis DUMENT APPUYÉE PAR M. Pierre Maheux, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du Conseil de quartier Saint-Roch qui a eu lieu le 28 février 2020.

Adopté.

20-03-5 Fonctionnement interne du conseil de quartier

- Démission

Le CQSR a reçu la démission de M. Pierre Duchesne. Le CQSR le remercie pour son implication dans le quartier, notamment en lien avec la protection des quelques arbres matures restants dans Saint-Roch. Le CQSR et M. Duchesne vont continuer de collaborer sur ce dossier et sur d'autres enjeux ponctuels.

- Modification réglementaire du fonctionnement des conseils de quartier

Une modification du règlement de fonctionnement des conseils de quartier, datée du 6 avril 2020, permet, en lien avec la situation actuelle, aux conseils d'administration des conseils de quartier de tenir des assemblées à huis clos et par voie Internet ou téléphonique.

Les résidents du quartier sont invités à transmettre des questions et commentaires au CQSR par courriel au conseilquartier.saint-roch@ville.quebec.qc.ca ou via Facebook au fr-ca.facebook.com/CQSAINTROCH. Les messages reçus entre le 21 mai et le 5 juin seront inscrits dans le procès verbal de l'assemblée.

Un procès-verbal sera produit et publié comme d'habitude sur la page du CQSR sur la plateforme de la ville.quebec.qc.ca.

20-03-6 Trésorerie

- Chèque à émettre

Résolution CA20-03-25

SUR PROPOSITION DE Mme Michèle Dumas-Paradis DUMENT APPUYÉE PAR M. Pierre Maheux, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier Saint-Roch paie à Mme

Odile Rochon un montant de 90 dollars pour la rédaction du procès-verbal du 28 février 2020.

Adopté.

20-03-7 Nouvelle Politique de participation publique

- Dépôt du mémoire du CQSR

Les administrateurs du CQSR ont déposé un mémoire dans le cadre du processus de consultation en ligne au sujet de la nouvelle Politique de participation publique de la Ville de Québec. La Politique peut être consultée ici :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/politique-de-participation-publique/index.aspx>

Deux séances d'information ont eu lieu, les 26 et 28 février 2020, et les dates des séances de consultation publiques seront communiquées ultérieurement. Le CQSR ira alors présenter son mémoire.

Mme Lavoie explique les 4 points majeurs du mémoire :

- 1) Au sujet du caractère discrétionnaire de la Politique :

La Politique proposée énonce la volonté des élus municipaux d'ajouter des mesures de participation publique supplémentaires mais les élus conservent un fort pouvoir discrétionnaire en ce qui a trait à la tenue de ces mesures supplémentaires. Ces derniers « entendent généralement » soumettre les modifications règlementaires courantes à des mesures supplémentaires et peuvent également s'abstenir de le faire si « l'acte ne présente pas d'enjeu majeur ». La Politique devrait contenir une disposition selon laquelle, dans l'éventualité où le Conseil municipal choisirait de ne pas tenir de mesures de consultations supplémentaires, les citoyens sont en mesure d'exiger que celles-ci aient quand même lieu.

- 2) Rôle des conseils de quartier

Les conseils de quartier sont des instances privilégiées du partage de l'expertise citoyenne dans la Ville de Québec. Cette connaissance « terrain » des différents enjeux ne demande qu'à être mise à profit dans l'élaboration de projets urbains de qualité. Les administrateurs du CQSR recommandent que les conseils de quartier soient appelés à jouer un rôle accru dans la participation (pas juste consultation) publique de la Ville.

- 3) Rétroaction.

L'une des principales plaintes qu'entendent les administrateurs du CQSR de la part de leurs concitoyens est le sentiment d'avoir participé à une consultation publique alors que toutes les décisions étaient déjà prises à l'avance. Cette impression survient lorsque la rétroaction en aval de la consultation n'est pas adéquate. Les administrateurs du CQSR déplorent que la proposition de Politique de participation publique amène peu de précisions à cet égard.

4) Recours aux Programmes particuliers d'urbanisme

Les administrateurs du CQSR ont enfin tenu à aborder la question de la participation citoyenne en lien avec les Programmes particuliers d'urbanisme (PPU). Le travail de consultation effectué lors de l'élaboration d'un PPU est fortement apprécié des citoyens, mais plusieurs ont fait part d'un certain mécontentement quant au suivi des consultations une fois le PPU adopté.

Les principales frustrations proviennent du fait que d'une part, les modifications aux règlements d'urbanisme dans un secteur assujéti à un PPU ne sont pas soumises à l'approbation référendaire, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. D'une autre part, la Ville peut déroger des objectifs identifiés pour le secteur en question, et ce même s'ils proviennent de recommandations émises lors de consultations.

Finalement, Mme Michèle Dumas-Paradis souligne que le mémoire comporte des recommandations complémentaires, dont la suivante : « Dans une volonté de simplifier la bureaucratie, que les budgets d'initiative des conseils de quartier soient dorénavant approuvés par le Conseil d'arrondissement (vs. au Conseil exécutif) et que les modifications réglementaires le permettant soient faites ».

Le mémoire peut être consulté ici :

https://can01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.ville.quebec.qc.ca%2Fcitoyens%2Fparticipation-citoyenne%2Fconseils_quartier%2Fsaintroch%2FVisualiser.ashx%3Fid%3D5150&data=02%7C01%7CPierre-luc.Lachance%40ville.quebec.qc.ca%7C1fa2568b25054306de6908d7fe4c7914%7C3ecdffc6f8a4096993b0c88df302d67%7C1%7C0%7C637257476705836262&sdata=Y%2Ft32Lq2rBnJNTF8ivQivTFxtLSezDv%2F1ZH3CB8qQsU%3D&reserved=0

Résolution CA20-03-26

SUR PROPOSITION DE Mme Frédérique Lavoie DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Michèle Dumas-Paradis, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier Saint-Roch adopte son mémoire déposé dans le cadre des consultations publiques de la Ville de Québec en vue de la révision de sa Politique de participation publique, daté du 30 avril 2020.

Adopté.

M. Pierre-Luc Lachance félicite le CQSR d'avoir participé aux consultations publiques et d'avoir préparé un mémoire. Il a très hâte d'en prendre connaissance.

20-03-8 Réseau structurant de transport en commun

M. Pierre Maheux présente le document « Position du Conseil de Quartier Saint-Roch sur la présentation du projet de Réseau Structurant de Transport en Commun présentée publiquement par la Ville de Québec en mai 2020 » ainsi que quelques faits saillants :

- L'acceptation du Bureau de projets de rencontrer le CQSR à huis clos est très appréciée. Les administrateurs ont eu la possibilité de poser des questions et le rythme permettait de comprendre le projet.
- La rue de la Couronne en rue partagée, tout au ras du-sol sans trottoir surélevé, c'est une super idée.

Certaines préoccupations demeurent, notamment :

- La **circulation lourde** (Est-ce que la circulation lourde du port sera déviée sur Jean-Lesage-pont Samson?; Circulation augmentée rue Prince-Édouard avec le camionnage);
- Le **verdissement** (Est-ce que ce sera possible de prévoir des îlots de verdure sur la future rue de la Couronne pour augmenter la canopée dans le quartier?);
- La **passerelle** (La disparition de la passerelle piétonne et cyclable pose problème, car c'est un lien sécuritaire qui permet de traverser 6 voies de circulation rapide. Quel réaménagement de Laurentienne sera fait pour sécuriser le lien entre le parc Victoria et le secteur Pointe-aux-Lièvres?);
- Le **trajet** (Pourquoi ne passer le trajet du tramway sur les terrains de la Rothmans ce qui dégagerait de l'espace pour des aménagements qui pourraient diminuer les inconvénients pour les résidents du secteur?).

Mme Véronique Chabot indique que le CQSR a reçu, le 17 mai 2020, une question d'une citoyenne du quartier au sujet de la passerelle :

Etant résidente de Saint-Roch, je passe fréquemment sur la passerelle piétonne Adrien Pouliot qui enjambe l'autoroute Laurentienne entre Saint-Roch et le parc Victoria. Elle est très sécuritaire, été comme hiver. Cette passerelle va être détruite lors des travaux du tramway.

Avez-vous prévu d'en construire une autre? Comment les piétons et les cyclistes devront faire pour traverser les 6 voies d'autoroute, ainsi que les futures voies de bus et de tramway? N'y a-t-il pas un risque que certaine personne traverse les voies au lieu de faire un détour?

La mairie souhaite développer un transport en commun intelligent, et cohérent. Une passerelle piétonne apparaît de première utilité pour une meilleure accessibilité de manière sécuritaire au futur réseau de transport en commun.

Mme Chabot invite les citoyens à consulter le document. Il se trouve ici :

https://can01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.ville.quebec.qc.ca%2Fcitoyens%2Fparticipation-citoyenne%2Fconseils_quartier%2Fsaintroch%2FVisualiser.ashx%3Fid%3D5151&data=02%7C01%7CPierre-luc.Lachance%40ville.quebec.qc.ca%7C1fa2568b25054306de6908d7fe4c7914%7C3ecdffc6f8a4096993b0c88df302d67%7C1%7C0%7C637257476705836262&data=eiS%2Fwb80NKgRFUhdPjdFr0UMIJ5w44M4P4351oA4zGk%3D&reserved=0

M. Pierre Maheux revient sur l'aménagement du RSTC. Le document de positionnement du CQSR fait valoir qu'il est important que les organismes spécialisés dans l'accessibilité universelle à Québec soient consultés concernant le pôle d'échange et les bollards de rue sur la rue de la Couronne. De plus, les groupes suivants devraient être rencontrés :

- les gens du Village de l'Anse qui habitent dans le bloc A (mur de logement face au pôle d'échange);
- l'école des Berges pour la sécurité des déplacements des familles dans le secteur.

Finalement, les recommandations suivantes apparaissent également dans le document de positionnement du CQSR :

- Compte tenu qu'il y aura plusieurs chantiers en même temps, il est important de s'assurer que des secteurs au complet ne seront pas bloqués. Il s'agit d'une préoccupation à communiquer au Bureau des permis.
- Pourquoi ne pas profiter des travaux pour enlever les fils électriques et les enfouir dans les rues transversales à la Couronne (de la Reine, de la Salle, St-François...)?
- Consulter des artistes ou des architectes pour donner une image mentale au pôle d'échange. Il serait intéressant d'imaginer un jeu, un objet géant, une place qui servira de point de rendez-vous à l'instar de la fontaine de Tourny.
- Prévoir des espaces locatifs pour quelques commerces de proximité dans les bâtiments du pôle; Innover en y créant un espace zéro déchet.
- Etc.

Mme Véronique Chabot mentionne que les administrateurs apprécient le fait que les fins détails ne soient pas finalisés dans ce projet, ce qui donne de la latitude pour suggérer des améliorations.

Les citoyens sont invités à transmettre leurs idées au CQSR.

M. Pierre-Luc Lachance souligne que c'est une bonne idée de travailler ainsi de manière proactive. On sent qu'il y a beaucoup de travail de recherche et une bonne connaissance du quartier qui est exprimée à travers ce document. Il a hâte de le lire.

Résolution CA20-03-27

SUR PROPOSITION DE M. Pierre Maheux DUMENT APPUYÉ PAR M. Philippe Morissette, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier Saint-Roch adopte le document daté du 20 mai 2020 visant à exprimer ses questions et commentaires sur la version récente du RSTC dans St-Roch.

Adopté.

Noter que, le 28 mai 2020, le Journal de Québec a publié un article intitulé « Possible démolition d'un immeuble dans Saint-Roch » évoquant que : « Pour les besoins du futur tramway, la Ville de Québec envisage la possibilité d'acquérir puis de démolir le bloc de

12 logements du 390, rue des Embarcations, dans Saint-Roch ». Suite à la publication de cet article sur sa page Facebook, le CQSR a reçu les commentaires suivants de citoyens :

Commentaire no 1

Ils sont lourds avec leur stationnement!

Commentaire no 2

Il me semble que ce débat manque de vision historique et prospective. On présume ici que la place de l'automobile individuelle dans 15, 10, voire même, dans 5 ans sera la même qu'aujourd'hui. Rien n'est moins certain.

Des planificateurs urbains à Toronto, par exemple, n'ont-ils pas estimé que la convergence technologique entre l'automatisation de la conduite automobile, l'autopartage et l'électrification des transports pourraient réduire d'un tiers le besoin en surfaces urbaines actuellement dédiées à l'auto ?

Si tel est effectivement le cas, alors le temps n'est pas à la démolition de l'habitation pour faire de la place aux transports -- souvenirs d'erreurs du passé ! --, mais au contraire, il est temps de planifier maintenant ce qu'on fera d'utile des actuelles emprises de transports qui, à terme, pourraient se retrouver concédées à d'autres usages !

Commentaire no 3

Moi j'habite dans le bloc de condos qui pourrait être démolie, et, personnellement, je souhaite de tout coeur être expropriée car sinon, j'aurai les rails du tramway et les usagers presque dans ma chambre. Le Domaine des Berges ne sera plus la charmante enclave de nature en ville, ça va devenir des blocs hyper urbains d'arrière cour du Pôle St-Roch, au travers desquels les usagers vont converger de partout pour prendre le tramway presque à nos portes... En tout cas, mon condo est à vendre, si quelqu'un veut que son habitation soit un abribus de luxe pour pouvoir prendre le tramway sans attente!

Commentaire no 4

Section 2.1.1.1.1 Déplacement de cases de stationnement

...

Mesures d'atténuation

...

Dans le cas de la copropriété du Domaine des Berges, quatre scénarios de réaménagement de ces cases sont actuellement en analyse

...

3. Acquisition et démolition du bloc d'unités le plus au sud (12 unités de logement) pour permettre l'aménagement d'un stationnement de surface sur ce terrain permettant de compenser toutes les cases de stationnement affectés»

Ville de Québec (mai 2020). "Addenda sur le pôle d'échanges de Saint-Roch". pp. 29-31

Bref, ce n'est effectivement qu'une "hypothèse" parmi d'autres. En revanche, on ne fait mention que de « discussions...avec les propriétaires concernés ». Je pense que l'enjeu -- l'hypothèse ou l'idée -- de démolir de l'habitation pour faire du stationnement dépasse l'intérêt seul des « propriétaires concernés » et interpelle tous les citoyens du quartier qui ont un intérêt aussi quant aux orientations qui seront adoptées quant à la mise en place de cette infrastructure majeure que constitue le réseau de transport structurant.

Hypothèse ou pas, j'abonde ici dans le sens [Gaétan Paré](#) : proposer une telle solution -- démolir de l'habitation pour faire du stationnement -- va à contresens de la vision d'un retrait de l'empreinte de l'automobile individuelle sur la trame urbaine.

Commentaire no 5

Ça prend des stationnements incitatifs, ça fait partie de l'équation.

Par contre, c'est absurde de détruire des residences quand on tente de densifier.

Ça prendrait des couilles au pouvoir pour déménager l'usine a cigarette à la place et convertir le building (ou juste détruire et construire). C'est le seul vestige restant encore actif du passé industriel de la place.

On s'ennuierait pas de l'odeur de cigarette omniprésente dans le coin. C'est plus des trains au charbon et des usines dans le secteur, mais des familles qui veulent vivre sans que ça sente la cigarette du matin au soir ;)

En plus ça serait plate de perdre ce beau pâté de maisons en bord de rivière pour y voir apparaître un parking...

20-03-9 Période d'interaction avec le conseiller municipal

- Maison de chambres

Mme Michèle Dumas-Paradis a été informée qu'une maison de chambres située sur la rue Du Parvis veut évincer les chambreurs pour faire des rénovations. Qu'en est-il exactement?

M. Pierre-Luc Lachance explique que le Comité Maison de chambres de Québec est là pour défendre les droits et intérêts de chambreurs. En outre –

1) L'arrêté ministériel numéro 2020-005, en date du 17 mars 2020, est venu suspendre « les effets de tout jugement d'un tribunal ou de toute décision de la Régie du logement qui autorise la reprise d'un logement ou l'éviction du locataire d'un logement; » Donc, il s'agit d'une éviction illégale par les nouveaux propriétaires. La Ville a saisi la Régie du logement, mais il doit y avoir un dépôt de plainte par les locateurs sans quoi la Ville ne peut intervenir. Le Comité travaille à accompagner les locateurs en ce sens.

2) La Ville de Québec a instauré un moratoire sur la transformation des logements de chambres pour éviter ce genre de projets et protéger les chambreurs de la Ville. Parallèlement, la Ville a pris des initiatives pour améliorer le parc de maisons de chambres.

Mme Michèle Dumas-Paradis demande si, en temps de pandémie, il pourrait y avoir des mesures pour permettre aux chambreurs de rester un peu plus longtemps. M. Lachance répond que oui, la Régie du logement les protège en ce sens. Elle demande si les rénovations sont permises. M. Lachance répond que oui, seulement si les conditions permettant d'habiter le logement demeurent.

Mme Véronique Chabot demande depuis quand ce moratoire a été instauré. M. Lachance répond qu'il a été déposé lors du dernier Conseil de Ville, lundi dernier. Le moratoire a une portée large, pour éviter toute éviction dans les maisons de chambres.

Mme Chabot demande si le moratoire demandé par le CQSR sur les logements AirBnB a été pris en compte. M. Lachance répond qu'il y a, depuis le mois dernier, un nouveau moratoire pour empêcher la conversion de logements locatifs en condos. Le but est de protéger le marché locatif. De plus, la réglementation provinciale est en vigueur et, dorénavant, pour louer des logements en mode AirBnB de façon commerciale, il faut un permis commercial. Ceci est limité principalement aux rues commerciales.

- Travaux parc à chiens Pointe-aux-Lièvres

Les travaux ont commencé la semaine dernière. Il y avait des plaintes et des conflits d'usage. Des solutions sont mises en œuvre pour une cohabitation harmonieuse :

- Nouvelle division gros chiens/petits chiens;
- La porte d'entrée a été déplacée vers l'intérieur du parc (pour que les chiens qui s'enfuient ne se dirigent pas vers la piste cyclable);
- Des arbres ont été plantés pour absorber les sons.

Les travaux devraient se terminer au début du mois de juin.

- Toilettes publiques

Mme Michèle Dumas-Paradis souligne que des toilettes publiques sont ouvertes dans différents secteurs. Les gens ont plus d'options pour se laver les mains. M. Pierre-Luc Lachance confirme qu'il y a neuf installations disponibles dans le quartier.

De plus, diverses mesures sanitaires ont été mises en œuvre dans le quartier, notamment au Café Rencontre Centre-Ville, à la Maison Mère-Mallet et à Lauberivière. Quant à la gestion des matières résiduelles, un inspecteur évalue si des collectes plus fréquentes sont nécessaires. Il y a un service de médiation avec les voisins de Lauberivière. Il y a eu démantèlement de campements illégaux.

Mme Véronique Chabot souligne que la suspension de la consigne est un dur coup pour les valoristes, qui se sont fait couper leur seule source de revenus. M. Lachance précise qu'il a apporté son soutien au projet des Valoristes dans le quartier.

- Arbres matures

Mme Véronique Chabot a entendu à CKIA qu'il y a une nouvelle politique de la Ville concernant les arbres en façade. M. Lachance précise que ce n'est pas une annonce officielle. Au niveau des marges arrière, une initiative dans le quartier Saint-Sauveur a suscité une sensibilisation des constructeurs. De façon générale, la Ville travaille pour rendre le centre-ville plus vert. Mme Chabot souligne qu'il est important de planter des arbres tout en protégeant les arbres matures.

- Bac matières recyclables Rivière-St-Charles et centre de tri

Mme Michèle Dumas-Paradis a demandé à la Société de la Rivière Saint-Charles si des bacs de recyclage peuvent être installés. La Société a indiqué que c'est une responsabilité de la Ville. M. Lachance indique que le Plan métropolitain de gestion de matières résiduelles prévoit l'installation graduelle des nouvelles poubelles doubles (déchets et recyclage) dans tous les quartiers et que le déploiement arrivera éventuellement dans ce secteur.

- Rues piétonnières et cyclables (commercial et de plaisance)

Selon M. Pierre Maheux, la distanciation est complexe sur les rues Est-Ouest. Il recommande de choisir une rue et d'en faire une rue piétonne ou partagée. Par ailleurs, c'est une bonne idée de prévoir que des rues commerciales soient piétonnes.

M. Lachance précise que les citoyens sont invités à transmettre leurs suggestions de rues piétonnes ou partagées à la Ville de Québec, par Facebook. Plusieurs artères de la Ville de Québec seront piétonnes dès cette fin de semaine.

- Plan de relance de la ville - impact dans St-Roch

Le plan de relance de la Ville est en voie d'élaboration. Beaucoup d'actions auront un impact sur le quartier. Il est proposé de placer l'humain au cœur de l'innovation sociale et technologique dans le plan de relance. Des exemples sont : le verdissement, favoriser les achats locaux, bonifier le dialogue avec les citoyens grâce aux technologies de l'information etc.

Mme Dumas-Paradis demande que le CQSR soit informé de l'état d'avancement de ce plan de relance afin de pouvoir transmettre les idées des citoyens.

- Demandes de projet d'initiatives.

Le CQSR a reçu une demande de la part de M. Desmarais pour un projet d'agriculture urbaine. M. Pierre-Luc Lachance a soutenu le projet de M. Desmarais avec son budget d'initiative, et personnellement. Mme Chabot demande si les demandes peuvent être soumises actuellement et traitées dans les délais habituels? M. Lachance n'a pas d'indications contraires.

En ce qui a trait précisément aux jardins communautaires, il y a une consigne spécifique en matière de santé publique :

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2982-jardins-communautaires-collectifs-covid19.pdf>

- Appel à projets en sécurité routière

M. Pierre Maheux demande si l'appel à projets ira de l'avant. M. Lachance n'a pas eu d'indication que c'est reporté, mais les critères et les modalités de versement n'ont pas été diffusés.

Les grandes lignes de l'appel à projets sont dans la Politique de sécurité routière.

Pour les jardins partagés, l'appel à projets est fermé.

- Autres sujets divers

M. Pierre-Luc Lachance remercie les administrateurs pour leur participation aux Grands ménages Basse-Ville cette année.

En réponse à une question, il précise que l'organisme Craque-bitume ne sera pas contraint cette année à aménager des bacs de compostage en périphérie. Des bacs pourront être aménagés au centre-ville.

Mme Frédérique Lavoie aimerait savoir ce qui adviendra du bâtiment patrimonial de la Ville, en face de la bibliothèque Gabrielle-Roy, lorsque les employés vont déménager. M. Lachance indique que la bâtiment sera à côté de la nouvelle station de tramway et revêt donc beaucoup de potentiel.

M. Philippe Morissette veut savoir si des mesures sont prévues pour protéger les arbres contre l'agrile du frêne. M. Lachance confirme qu'il y a un soutien aux propriétaires privés pour vacciner les arbres. La campagne de plantation de la Ville se poursuit.

20-03-10 Questions/commentaires reçus par les résidents de St-Roch

Les résidents du quartier sont invités à écrire au CQSR pour poser une question ou émettre un commentaire. Les messages reçus avant le 21 mai 13h seront discutés lors de l'assemblée. Les messages reçus entre le 21 mai 13h et le 5 juin 13h seront inscrits dans le procès verbal de l'assemblée. Vous pouvez écrire sur la page Facebook (public) ou par courriel (privé). Vous pouvez demander à ce que votre commentaire soit anonyme dans le procès-verbal.

20-03-11 Varia

s.o.

20-03-12 Levée de l'assemblée

L'assemblée ordinaire est levée à 21h.